



## SANTÉ & SOLIDARITÉ

# Protocole sanitaire dans les accueils péri et extra scolaires

Conformément à la réglementation nationale applicable dans les établissements scolaires et les accueils péri et extra scolaires, le protocole sanitaire est mis en place au cours de l'ensemble des temps municipaux.

Mis à jour le 15 novembre 2021.

*Publié le 15 novembre 2021*

## Accueils périscolaires du matin et du soir

- › Les enfants ne sont mélangés que par niveau ou, en fonction de l'organisation de l'école, sur le même modèle que celui mis en place par la direction de l'école,
- › Les enfants de maternelle ne portent pas de masque à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux, le port du masque est obligatoire pour les professionnels,
- › Les enfants des classes élémentaires et les professionnels portent un masque à l'intérieur des locaux et en sont dispensés en extérieur.

## Pause méridienne et restauration

- › À l'identique des temps d'accueils du matin et du soir, les enfants ne sont brassés que par niveau ou sur le même modèle que celui mis en place par la direction de l'école,
- › Les enfants de maternelle ne portent pas de masque à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux, le port du masque est obligatoire pour les professionnels,
- › Les enfants des classes élémentaires et les professionnels portent un masque à l'intérieur des locaux et en sont dispensés en extérieur,
- › Le temps de restauration est organisé par classe afin de limiter le brassage des enfants au cours de ce temps où le masque n'est pas porté en intérieur.

## Mercredi et vacances

- › Le choix de l'ALSH n'est pas libre. Les structures sont sectorisées par école afin de limiter les brassages,
- › L'organisation de l'accueil des enfants est réalisée en fonction de l'école fréquentée par l'enfant et des listings de présence sont ajustés,
- › Les enfants de maternelle ne portent pas de masque à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux, le port du masque est obligatoire pour les professionnels,
- › Les enfants des classes élémentaires et les professionnels portent un masque à l'intérieur des locaux et en sont dispensés en extérieur,
- › Le temps de restauration est organisé par école afin de limiter le brassage des enfants au cours de ce temps où le masque n'est pas porté en intérieur.

## Les professionnels

- › Comme les enseignants, les professionnels municipaux ne sont pas soumis à passe sanitaire. Ils devront cependant en présenter un en cas de sortie dans un lieu qui le nécessite (musée, salle de spectacle, cinéma...), comme cela est déjà le cas depuis le mois d'août,
- › Ils connaissent le protocole sanitaire et sont informés de toute évolution,
- › Ils sont formés à la mise en charge d'un enfant ou d'un adulte présentant des symptômes évoquant la COVID.

## Les locaux

- › Le matériel d'entretien et de désinfection est adapté depuis le début de la pandémie,
- › Les agents ont adapté leurs pratiques d'entretien aux nouvelles contraintes,
- › Les locaux sont régulièrement nettoyés et aérés, les restaurants scolaires sont nettoyés après chaque passage d'enfant,
- › Du gel hydroalcoolique est laissé à la disposition des adultes,
- › Les jeux sont régulièrement nettoyés et/ou mis à la disposition des enfants par roulement.



**Nous vous rappelons également que le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 6 ans entrant dans l'enceinte des structures et aussi à 50 mètres autour des établissements scolaires.**

**Ces mesures contraignent enfants et adultes mais nous sommes collectivement responsables de la santé et de la sécurité des enfants.**

## ☰ CONTACT

### Centres de Loisirs

☎ 05 57 93 65 31

@ [Courriel](#)

### Vie des écoles

Vie des écoles, services péri et extra-scolaires et Conseil Municipal des Enfants

☎ 05 57 93 64 90

@ [Courriel](#)

Ville de  
**PESSAC**

#### HÔTEL DE VILLE DE PESSAC

Place de la Ve République  
33604 Pessac Cedex

[courrier@mairie-pessac.fr](mailto:courrier@mairie-pessac.fr)

☎ 05 57 93 63 63

🕒 Lundi : 13h30-19h  
Mardi au vendredi : 8h30-17h  
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :  
uniquement les dépôts de  
dossier carte d'identité ou  
passeport, sur rendez-vous. /  
De 11h à 12h : uniquement les  
remises de passeports et  
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS